



Ancienne dettes de loyer

Par Marissa

Bonjour,

Je vous contacte suite à des erreurs de jeunesse.

J'ai été locataire, en 2016, d'un studio et ma mère était ma garante.

Suite à plusieurs conflits avec ma propriétaire de l'époque et des problèmes financiers, je me suis retrouvé avec une dette de loyer.

Après un jugement, je devais payer 80euros par mois pour rembourser la somme de 1800e. Je n'avais pas d'avocat et je pense mettre fait avoir par l'avocate de ma propriétaire.

L'avocate de ma propriétaire était au courant que j'étais dans une situation financière peu stable et qu'à un moment Je ne pourrais plus payer les 80 euros par mois car moins de revenus.

Elle m'a dit qu'on pourrait s'arranger dans tous les cas.

Aujourd'hui, J'ai appris que ma dette est prélevé sur le compte de ma mère depuis des années. Ma mère ne s'est pas rendue compte car parle pas bien Français et moi je ne le savais pas.

Des que j'ai reparlé des difficultés que je rencontrais pour continuer à payer les 80euros, l'avocate à demandé le prélèvement sur le compte de ma mère. Je n'ai reçu aucun courrier car pas la bonne adresse et je n'ai pas été informé.

Aujourd'hui, j'aimerais savoir ce que je pourrais faire afin d'arrêter les prélèvements sur le compte de la mère.

Je précise que j'ai perdu mon père il y a 2 mois et financièrement c'est très compliqué sachant nous avons des dettes contracté par mon père.

Est ce que je peux demander l'annulation de ma dette de loyer datant de 2016 et si oui, comment faire ?

Ou est ce que je peux demander à ce que les prélèvements se fasse sur mon compte et plus sur celui de ma mère?

Merci à vous.

Par ESP

Bonjour

Je vous invite à contacter le juge de l'exécution, mais votre mère était caution et ceci peut expliquer cela.

En attendant, comme vous souhaitez que votre compte soit débité, vous pouvez toujours faire un virement de compensation à votre mère.

[url=https://www.litige.fr/definitions/definition-juge-execution-jex.amp]https://www.litige.fr/definitions/definition-juge-execution-jex.amp[/url]